



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Limites

Question écrite n° 11149

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, s'il envisage effectivement des « propositions de redécoupage de certaines regions », puisque, selon les declarations du nouveau delegue general a la DATAR, ces propositions « sont examinees avec beaucoup d'attention », et qu'il n'est « pas a exclure » que cette question figure dans « la future loi d'orientation » (Le Figaro, 2 novembre 1993).

Texte de la réponse

Parmi les tres nombreuses contributions qui sont apparues dans le cadre du grand debat sur l'aménagement du territoire lance depuis octobre dernier et dont la premiere phase vient de s'achever, nombreuses sont celles qui expriment le souhait que les 22 regions francaises parviennent a une taille comparable a leurs homologues europeennes. Mais, dans le meme temps, il n'apparait pas que des mesures emanant de l'Etat quant au redécoupage des regions soient souhaitees. Pour cette raison le projet de loi d'orientation ne comprend aucune disposition de cet ordre. Par contre, l'article 25 du projet de loi prévoit des dispositions nouvelles destinees a elargir le champ d'application des ententes interregionales, et l'article 26 prévoit des dispositions destinees a faciliter la participation des collectivites territoriales francaises a des organismes de droit etranger de maniere a faciliter la cooperation frontaliere.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11149

Rubrique : Regions

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 octobre 1994

Question publiée le : 14 février 1994, page 699

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5183